



MAIRIE DE FEYTIAT

Envoyé en préfecture le 01/07/2013

Reçu en préfecture le 01/07/2013

Affiché le

Berser
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize le vingt-sept juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **19 JUIN 2013**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Pierrette BONHOURE, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Pierre PENAUD, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Delphine GABOUTY, Julien CARREAU, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX

Étaient excusés : Michel PASSE, Isabelle FAURE, Delphine CHOLLET, Laure CRUVEILLIER

Avaient donné procuration : Michel PASSE à Gilbert ROUSSEAU, Isabelle FAURE à Paulette DORE, Delphine CHOLLET à Gaston CHASSAIN, Laure CRUVEILLIER à Catherine GOUDOUD

Secrétaire de séance : Madame Paulette DORE

N° 2013/74 - **Objet** : Taxe locale sur la Publicité Extérieure : tarifs 2014

Monsieur Gaston CHASSAIN rappelle aux membres du conseil municipal que, conformément à la délibération du 20 octobre 2008, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) s'applique sur le territoire de la commune depuis le 1^{er} janvier 2009, sur la base d'un tarif unique de 15€ le m² par an pour les dispositifs publicitaires, les enseignes et pré-enseignes.

La loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie – qui a créé cette taxe - prévoit la mise en œuvre d'une période transitoire d'évolution des tarifs à partir de celui de 15€, jusqu'en 2013, afin de parvenir aux tarifs cibles fixés par les textes.

Par délibération du 17 mars 2010, le conseil municipal a revu les tarifs de 2011 à 2013 pour appliquer les réductions maximum prévues par la loi afin de favoriser l'activité des entreprises implantées sur la commune et d'harmoniser nos tarifs avec ceux de la ville de Limoges.

L'article L.2333-12 du CGCT stipule que les tarifs maximaux sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. L'arrêté du 10 juin 2013 précise que cet indice s'élève pour 2012 à +1.2% : le tarif maximum de base applicable à notre commune passe ainsi de 20€ à 20.20€ en 2014.

Compte tenu de l'environnement économique actuel défavorable, Monsieur Gaston CHASSAIN propose de ne pas augmenter les tarifs 2014 de la TLPE et de les laisser à leur niveau de 2013, comme indiqués dans le tableau en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la proposition de Monsieur Gaston CHASSAIN et de reconduire en 2014 les tarifs 2013 de la TLPE.

le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 27 juin 2013

Le Maire

Gaston CHASSAIN

Tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure
Année 2014

	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Enseignes	Rappel	
Superficie ≤ 7 m ²	exonérées	exonérées
Superficie entre 7 et 12 m ² , enseignes non scellées au sol	exonérées	exonérées
Superficie entre 7 et 12 m ² , enseignes scellées au sol	10€/m ² /an	10€/m ² /an
Superficie entre 12 et 20 m ²	10€/m ² /an	10€/m ² /an
Superficie entre 20 et 50 m ²	20€/m ² /an	20.00€/m ² /an
Superficie > 50m ²	40€/m ² /an	40€/m ² /an
Dispositifs publicitaires et préenseignes sans affichage numérique		
Superficie ≤ 50m ²	20€/m ² /an	20.00€/m ² /an
Superficie > 50m ²	40€/m ² /an	40.00€/m ² /an
Dispositifs publicitaires et préenseignes avec affichage numérique		
Superficie ≤ 50m ²	60€/m ² /an	60.00€/m ² /an
Superficie > 50m ²	120€/m ² /an	120.00€/m ² /an

Définitions

Préenseignes: inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée

Enseignes: inscription, forme ou image apposée sur ou devant un immeuble et relative à l'activité qui s'y exerce

Dispositif publicitaire : tout support susceptible de contenir une publicité.